



Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

La Commission parlementaire européenne appuie l'AECG

Comme prévu, l'adoption par la Commission du commerce international (INTA) de l'UE de l'Accord économique et commercial global (AECG) le 24 janvier ouvre la voie à la ratification par le Parlement européen (PE) de l'accord lors d'un vote en plénière qui aura lieu à Strasbourg, en France, le 15 février prochain (auparavant prévu le 2 février).

La ratification par le PE permettra la mise en œuvre provisoire de l'accord dès le mois de mars de cette année (plutôt qu'en juillet), pourvu que l'accord soit aussi ratifié par le Parlement canadien le mois prochain, a déclaré la commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström.

Les partisans de l'accord affirment que la ratification de l'AECG est la meilleure façon de répondre à la stratégie isolationniste de Trump, décrivant l'AECG comme « un geste puissant et important en faveur de la réglementation de la mondialisation. »

« L'un de nos importants amis et alliés semble au moins partiellement désengagé de la scène internationale, promouvant une diminution des échanges et un plus grand protectionnisme. Nous devons demeurer unis avec nos partenaires aux vues similaires pour montrer que ces accords commerciaux sont fonctionnels, et quel meilleur partenaire que le Canada », a déclaré M^{me} Malmström.

Ironiquement, l'AECG a reçu l'appui de plusieurs membres britanniques du Parlement européen qui croient que la ratification et la mise en œuvre provisoire de l'accord « favoriseront le rétablissement de la réputation de l'UE comme partenaire commercial fiable, après la suspension de l'accord par des politiciens socialistes de la région

belge de la Wallonie. » Certains ont même appelé les deux partenaires à travailler ensemble pour renforcer le système commercial multilatéral.

Cependant, de nombreux législateurs de l'UE croient toujours que l'accord représente « un pacte avec le diable », alors que le Canada deviendra la porte arrière des « requins » américains qui veulent s'attaquer à l'Europe.

Même si certains ont demandé l'approbation sans tarder de l'accord, l'AECG doit toutefois être ratifié par les parlements régionaux et nationaux des États membres avant de pouvoir entrer entièrement en vigueur. Or, ce processus risque de prendre plusieurs années, a affirmé une source de l'UE.

Création d'un groupe spécial en réponse à la plainte des États-Unis à l'égard des subventions agricoles chinoises

Le 25 janvier, l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC a formé un groupe spécial pour aborder les allégations de subventions illégales aux producteurs agricoles portées contre la Chine. Les États-Unis, qui ont soumis la plainte, indiquent que la Chine fournit un soutien interne qui dépasse l'engagement convenu lorsqu'elle s'est jointe à l'OMC en 2001, c'est-à-dire de ne pas fournir plus de 8,5 % de la valeur de la production de chacun des quatre produits faisant l'objet d'une enquête – le blé, le riz Indica, le riz Japonica et le maïs (c.-à-d. son niveau de soutien *de minimis* par produit).

Les États-Unis ont déclaré à l'ORD qu'ils étaient préoccupés par le fait que le soutien des prix du marché de la Chine pour le blé, le riz et le maïs dépassait le niveau de soutien interne permis pour les producteurs agricoles entre 2012 et 2015,

mentionnant qu'en 2015 seulement, le soutien des prix du marché estimé de la Chine pour ces produits excédait de près de 100 milliards de dollars l'engagement pris envers l'OMC.

La Chine, quant à elle, déplore la deuxième demande des États-Unis concernant la création d'un groupe spécial, décrivant le geste comme une « étape sans précédent et injustifiée » de remise en doute de son soutien interne « légitime et conforme à l'OMC », et a déclaré que les Membres ont le droit de fournir le soutien interne nécessaire et essentiel à leurs secteurs agricoles respectifs. Elle promet de défendre ses

intérêts avec ferveur et de prouver la conformité de ses mesures avec l'OMC.

Les États-Unis avaient d'abord demandé la création d'un groupe spécial lors d'une réunion de l'ORD le 16 décembre, laquelle avait été bloquée par la Chine. En vertu des règlements sur les différends de l'OMC, une seconde demande de création d'un groupe spécial peut seulement être bloquée si tous les Membres de l'OMC présents rejettent la demande. Mais dans ce cas, plusieurs Membres¹ ont demandé des droits de tierce partie dans les travaux.

¹ L'Australie, le Brésil, le Canada, le Taipei chinois, la Colombie, l'Égypte, El Salvador, l'Union européenne, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Kazakhstan, la Corée, la Norvège, le Pakistan, le Paraguay, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Arabie saoudite, Singapour, la Thaïlande, la Turquie et le Vietnam.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

